

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20151005_04

Séance du 5 octobre 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation :
28 septembre 2015

Date d'affichage :
12 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET, Jean-Marie GIROD.

Mme Anne-Marie MIVELLE été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Nouvelles modalités et nouveaux tarifs pour le déneigement des particuliers

Après un large débat sur les nouvelles modalités et la fixation des tarifs, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place une nouvelle convention plus détaillée pour le déneigement des particuliers, en précisant que la Commune ne peut pas s'engager sur le déneigement dans la mesure où les voies communales restent prioritaires. Un état des lieux sera obligatoirement réalisé avant signature de la convention, qui pourra ne pas être acceptée par la Commune en raison de contraintes de service (éloignement, nombre de conventions déjà signées...)

- de fixer les tarifs suivants :
 - Cours : 7 €/passage
 - Accès privé de moins de 100 m : 7 €/passage
 - Accès privé de plus de 100 m : 10 €/passage
 - Parking du boulodrome (CCPN) : 20 €/passage
- de donner tout pouvoir au maire pour signer la convention avec les particuliers demandeurs.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE